



Comité 21
Comité français pour le développement durable
Contribution à la conférence
environnementale

Paris, le 11 septembre 2012

Vers un contrat d'engagement national pour le développement durable

Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, la France ne s'est pas encore dotée d'un cap pour le développement durable, assorti d'indicateurs chiffrés et d'un instrument d'évaluation auxquels tous les acteurs concernés, publics ou privés, pourraient se référer. La stratégie nationale actuelle de développement durable s'apparente plus à un catalogue de mesures qu'à un véritable projet politique. Elle ne peut faire office de gouvernail, impulsant des choix opérationnels en matière de recherche, de mutation économique, de formation professionnelle ou encore d'intégration sociale.

A l'occasion de la Conférence environnementale, qui se déroulera les 14 et 15 septembre 2012, le Comité 21 réaffirme la nécessité d'établir une meilleure gouvernance de l'écologie, à travers la signature d'un contrat d'engagement national pour le développement durable qui repose sur des objectifs ambitieux et mobilisateurs.

Le Comité 21 demande que cette réforme de la gouvernance reconnaisse l'expérience de tous les acteurs territoriaux et leur capacité à innover efficacement en faveur du développement durable. Depuis près de dix ans, ce sont eux, par centaines de milliers, qui s'organisent pour associer l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision stratégique et concrète de l'avenir des territoires. Les 1 000 Agenda 21 locaux français témoignent d'ailleurs de cette nouvelle génération de contrats entre les différentes échelles de collectivités, les entreprises, le secteur associatif, la recherche, les organismes de formation et les citoyens.

Les crises que nous traversons, économiques, sociales et environnementales, nous rappellent que l'exigence d'une conformité juridique et/ou fiscale n'est pas une garantie suffisante pour faire face aux risques systémiques. L'approche *rule-based*, largement utilisée par les pouvoirs publics, montre ainsi ses limites. Aussi nous pensons que, pour s'engager sur la voie d'un développement durable, l'enjeu n'est pas de définir de nouvelles règles, mais avant tout de renforcer la coordination des forces vives du territoire pour se doter d'une vision prospective et partagée de l'avenir, prendre des engagements ambitieux, élaborer des solutions communes, essaimer les bonnes pratiques et mettre en place un système d'évaluation lisible et pédagogique.

Par ce document, le Comité 21, Comité français pour le développement durable, demande à l'Etat français de renforcer le niveau d'exigence et la cohérence des initiatives engagées en faveur de l'environnement et du développement durable, et ce à travers les cinq chantiers déclinés ci-dessous.

Les propositions du Comité 21

■ Une gouvernance renouvelée du développement durable

- **Définir une feuille de route, assortie d'objectifs et d'échéances chiffrés, sur les grands enjeux du développement durable. Elle devra être portée par l'ensemble des ministères, déclinée à l'échelle locale et co-signée par les différents acteurs institutionnels, économiques, associatifs, syndicaux et les représentants des citoyens.**
- Réaffirmer le caractère transversal du développement durable, trop souvent réduit à une question environnementale. A cet égard, une meilleure articulation entre les conférences environnementales et sociales devra être recherchée.
- Renforcer le processus de participation de la société civile aux politiques nationales liées à l'environnement et au développement durable. Un cadre national du dialogue, sur lequel travaille le Comité 21, pourrait être inscrit dans la Constitution française.
- Créer des instances indépendantes et pluri-acteurs, au niveau national et dans chacune des régions françaises. Ces réseaux auront pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre les signataires du contrat d'engagement national pour le développement durable.
- Développer des espaces de savoir et de recherche sur le développement durable, en lien avec les universités et les grandes écoles, qui devront former en priorité les édiles du territoire (élus locaux, chefs d'entreprises, directeurs d'école, etc.).
- Imaginer un système d'évaluation commun à la fois aux collectivités, aux entreprises, aux associations, aux établissements publics et appropriable par la population. Cet instrument permettra d'interroger chaque acteur sur sa réponse aux enjeux nationaux du développement durable.
- Adopter de nouveaux indicateurs, dans la continuité des travaux menés par la Commission Stiglitz, pour reconnaître les activités de toutes les parties prenantes et exprimer l'ensemble des dimensions du développement durable.
- S'inscrire dans une politique de transparence rigoureuse, à travers la publication régulière d'un rapport sur l'avancée du développement durable en France et le développement des « Open Data ».
- Renforcer la décentralisation en matière d'emploi, de formation professionnelle, de développement économique et d'enseignement supérieur, permettant d'assurer une meilleure efficacité des politiques publiques et de favoriser une transition économique durable. Les collectivités locales ont la capacité de responsabiliser les acteurs du territoire sur des enjeux qui font désormais partie de notre langage quasi quotidien : changement climatique, biodiversité, solidarité internationale...

■ La transition énergétique

- **Rendre accessible le débat énergétique au plus grand nombre en améliorant la transparence et la lisibilité de l'information. Le secteur de l'énergie renvoie à des enjeux complexes qui doivent faire l'objet de choix concertés et d'une information accessible à tous.**
- Poursuivre l'effort en faveur de l'efficacité énergétique, notamment en faisant aboutir les 27 mesures retenues dans la feuille de route du précédent gouvernement, et développer les campagnes nationales et locales de maîtrise des consommations énergétiques, notamment pour les familles en situation de précarité. Le budget énergie devient très lourd chez un nombre croissant de ménages. Cela implique que, sur les moyen et long termes, la question de la réduction de leur facture énergétique devienne une priorité de cohésion sociale.

- Renforcer et structurer la recherche, le développement technologique, l'innovation et les investissements consacrés à la maîtrise des consommations et aux énergies renouvelables.
- Relocaliser les choix énergétiques en élaborant des scénarios sur l'autonomie énergétique des régions françaises qui s'appuient sur les caractéristiques intrinsèques du territoire (géothermie, éolien, bois-énergie...).
- Organiser un débat public sur l'avenir de la filière nucléaire et sur la gestion des déchets induits par celle-ci. L'accident de Fukushima a notamment relancé la question de la sécurité des installations nucléaires dans le monde.
- Intégrer les enjeux énergétiques dans toutes les filières de formation professionnelle et dans les formations à destination des administrations et des élus.

■ Des ressources naturelles protégées et respectées

- **Intégrer les objectifs du Protocole de Nagoya, signé par la France en 2001, dans la législation nationale.**
- Renforcer les champs de connaissance sur la biodiversité des espèces et des écosystèmes pour faciliter l'appréhension du sujet par les acteurs politiques et économiques du territoire. La connaissance du patrimoine naturel constitue un préalable à toute décision. Il nécessite la mise en place d'observatoires à l'échelle des territoires. Il convient par ailleurs de renforcer les actions de recherche sur les conséquences du changement climatique pour la biodiversité.
- Poursuivre la création d'aires protégées, marines et terrestres, en lien avec les conseils régionaux.
- Accroître la mobilisation des acteurs économiques et sociaux en intégrant la biodiversité dans l'investissement socialement responsable (ISR).
- Poursuivre les efforts réalisés par le secteur agricole dans la protection de la biodiversité en renforçant le pilier environnemental de la Politique agricole commune (PAC).

■ La santé environnementale

- **Renforcer l'évaluation des risques notamment en développant et en utilisant les études épidémiologiques, et établir davantage de rapprochement entre les instituts de recherche et l'Agence nationale de sécurité sanitaire. La prévention et la protection de la santé des populations doivent être des priorités des pouvoirs publics plutôt que la remédiation.**
- Créer un institut de recherche dédié à la santé environnementale, pour développer une plus grande synergie entre les sciences fondamentales et appliquées dans des domaines aussi divers que la chimie, la biologie, la médecine, la zoologie, l'écologie, la sociologie...
- Réaliser des évaluations indépendantes sur l'impact des polluants et plus particulièrement des pesticides sur la santé. Les recherches sur les effets des faibles doses et des « cocktails » de pesticides doivent être menées à bien et conduire à des mesures de prévention des risques.
- Mettre en œuvre une politique plus ambitieuse visant à réduire les contaminations chroniques et persistantes de l'air, de l'eau et des sols.
- Renforcer la prise en compte des préconisations du deuxième Plan national Santé-Environnement (PNSE 2) dans les politiques réglementaires des collectivités et en évaluer leurs effets.
- Rendre obligatoire l'utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des bâtiments et des espaces publics.

■ La fiscalité écologique

- **Supprimer les financements publics ayant des effets néfastes sur l'environnement. En France, un certain nombre d'aides publiques contribue à la surexploitation des sols et des ressources naturelles, à la pollution des milieux (air, eau, sol) ou encore à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, le Comité 21 invite l'Etat et les collectivités publiques à réfléchir à des critères d'éco-conditionnalité.**
- Créer à l'échelle régionale des banques d'investissements dédiées principalement à l'innovation et au développement durable dans les entreprises. Les Régions disposent des compétences avérées (développement économique, formation professionnelle, aménagement du territoire, recherche et innovation technologique...) pour contribuer au redressement productif de la France.
- Transférer aux véhicules les taxes appliquées actuellement aux carburants (TIPCE - Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) à travers l'achat d'une vignette, dont le montant dépendra de la situation géographique de résidence (desserte ou non par un réseau de transports en commun) et de l'avis d'imposition (pour ne pas pénaliser les ménages les plus modestes).
- Supprimer l'exonération de la TVA sur l'ensemble des produits ayant des impacts très importants sur l'environnement (à commencer par les pesticides).
- Relancer le débat d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle européenne.
- Imposer une contribution climat-énergie sur les produits exportés, afin de favoriser la production locale.

